



# LA MODE EN MODÈLES

PHOTOGRAPHIES DES ANNÉES 1920 – 1930

6 NOVEMBRE 2024 – 26 JANVIER 2025

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

107 RUE DE RIVOLI – 75001 PARIS

RÉSERVATION SUR [MADPARIS.FR](https://www.madparis.fr)

MADAM

MUSÉE DES ARTS  
DÉCORATIFS



Anonyme  
Dépôt de modèle pour une robe de la maison Marcel Rochas, 1932  
Tirage gélatino-argentique  
©Les Arts Décoratifs

**Bienvenue au musée des Arts décoratifs et dans l'exposition « La mode en modèles. Photographies des années 1920-1930 ». Nous vous souhaitons une bonne visite !**

**La contrefaçon, loin d'être un phénomène propre à la société de consommation, existe depuis l'Antiquité et n'a cessé d'évoluer en s'adaptant aux technologies. Elle est partout : dans l'art, les produits de loisirs, d'hygiène, les médicaments et même l'alimentation. Très présente dans le secteur textile, elle est combattue par les créateurs depuis l'avènement de la haute couture. Face à ceux que les journalistes comme les couturiers ont nommé les « pillards d'élégance » ou les « braccioni de la mode », le dépôt de modèles s'est avéré l'outil le mieux adapté pour témoigner de l'originalité d'un vêtement lors d'un procès. Il consiste en une représentation photographique ou dessinée de l'objet à protéger, quand ce n'est pas l'objet lui-même, éventuellement un descriptif technique et un échantillon des matières employées, placés dans une boîte numérotée, datée, signée puis scellée et déposée auprès d'un organe judiciaire.**

**Plus de 70 000 photographies de dépôts de modèles ont été déposées au musée des Arts décoratifs par le conseil de prud'hommes de Paris en 1940, à l'expiration de leur délai de protection. Elles permettent d'évoquer la contrefaçon durant l'entre-deux-guerres. Le rôle de la photographie y est à la fois déterminant et double : elle sert autant à protéger qu'à contrefaire en usant des appareils pour espionner et reproduire.**

**Image documentaire vouée aux archives ou aux tribunaux, économique et politique donc, le dépôt de modèles révèle une autre facette de la mode, au-delà de l'évolution stylistique du vêtement : il fait pénétrer dans la maison de couture, dans l'univers du couturier, des mannequins et des modèles.**

**POUR LE CONFORT ET L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS, DES AUDIOGUIDES, SIÈGES PLIANTS, FAUTEUILS ROULANTS, BOUCLES À INDUCTION MAGNÉTIQUE, PORTE-BÉBÉ, TABLE À LANGER, SONT DISPONIBLES AU NIVEAU -1 À PROXIMITÉ DES VESTIAIRES.**



Anonyme  
Robe modèle n° 53 de Maggy Rouff, février 1932  
Tirage gélatino-argentique  
©Les Arts Décoratifs

## LA MODE DEVANT LES TRIBUNAUX

Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la contrefaçon connaît un développement sans précédent dans l'industrie de la mode. Il existe de nombreux moyens pour copier des tenues originales : soudoyer le personnel des maisons de couture pour emporter des croquis et des modèles, faire l'acquisition de vêtements pour les reproduire à une large échelle ou espionner durant les défilés et les présentations à la presse.

Les acteurs du secteur se tournent donc vers les tribunaux pour obtenir réparation. Ils ont à leur disposition deux régimes de protection : d'une part le droit d'auteur, institué par la loi révolutionnaire des 19 et 24 juillet 1793 sur la propriété littéraire et artistique, renforcé en 1902, et d'autre part la protection des dessins et modèles de fabrique, inscrite dans le décret du 18 mars 1806 portant établissement d'un conseil de prud'hommes à Lyon, puis généralisée à toute la France en 1825. Mais les tribunaux rechignent à reconnaître une protection car ils estiment que la mode n'est que futilité et éphémère. La haute couture en est fragilisée et ses acteurs mènent incessamment la lutte pour obtenir gain de cause.

## LES INDICES DE LA MODE

Les dépôts de modèles peuvent constituer des « indices » : ils sont empreints de moments, de lieux, de figures et de métiers qui nous aident à appréhender ce que fut la mode. Pour des raisons de sécurité, c'est souvent au photographe de se rendre au salon de couture. Il lui faut travailler vite. Le décor, improvisé, suggère l'intérieur du salon et son activité. Si les tenues sont reproduites avec précision, les corps peuvent être flous, saisis dans le mouvement de la prise de vue. Dans une série de clichés pour Maggy Rouff en 1932 se devine le déroulement de la séance : les mannequins se succèdent devant l'objectif, sans chercher à se dissimuler et sans que le photographe ne les isole. Ainsi, des bras et des mains apparaissent en bord d'image, donnant l'idée de corps fragmentés. Si le concept même de l'archive et de la photographie administrative implique la notion de masse et de déshumanisation, les dépôts renforcent cet effet.

## MIROIR, MON BEAU MIROIR

Le miroir, symbole de la vérité dans la littérature classique, est souvent utilisé et mis en scène dans les dépôts de modèles car il permet au photographe de montrer toutes les facettes d'un même vêtement en une seule image. Toute maison de couture est équipée en miroirs pour les essayages : miroirs triptyques de la maison Brot, miroirs montés dans du mobilier et même cabines en miroir. C'est ainsi que le photographe de Madeleine Vionnet, à partir de 1927, représente les mannequins dans une cabine miroitée, livrant des compositions hypnotiques qui ne sont pas sans rappeler l'esthétique du surréalisme et de la Nouvelle Vision. Le mannequin s'y trouve en majesté, mais sans gloire, car les photographies demeurent enfermées dans des albums et des boîtes d'archives en attendant un éventuel procès. Le modèle Sonia Colmer, qui figure sur nombre de ces dépôts de modèles, a été l'égérie de Vionnet, photographiée par ailleurs par Man Ray, Hoyningen-Huene et Horst.

## QUELS PHOTOGRAPHES

### POUR LES DÉPÔTS DE MODÈLES ?

Les dépôts de modèles ne sont pas signés dans leur grande majorité. Cette absence de revendication démontre la piètre considération que les contemporains – photographes comme clients – ont de ce type de production, commerciale, utilitaire et même, dans le cas des dépôts de modèles, invisible. Pourtant certaines photographies portent des tampons qui donnent quelques indices : il s'agit souvent de portraitistes, parfois de studios plus ou moins modestes, à de rares exceptions de grands noms aujourd'hui reconnus, comme Laure Albin Guillot ou Man Ray. La Chambre syndicale de la couture parisienne a tenté, au moins à deux reprises, en 1914 puis en 1945, de faciliter le processus des prises de vue en envisageant l'engagement de photographes attitrés qui travailleraient pour ses membres.

## UN DÉPÔT POUR TOUT MODÈLE

Le conseil de prud'hommes de Paris est établi en 1844 et prend le relai des greffes des tribunaux. Le « dessin et modèle » de fabrique, qui protège la forme ou l'apparence d'un objet usuel, devient l'outil de protection juridique privilégié de l'industrie française. Plusieurs secteurs d'activité peuvent en bénéficier : les métaux, les produits chimiques, les industries diverses et les tissus. Les professionnels de la mode auront le plus de difficultés à faire reconnaître leurs droits car longtemps les tribunaux français refusent d'accorder la protection des dessins et modèles aux articles de mode, considérés comme « frivoles » et « futiles ». S'il concerne majoritairement des tenues féminines, le greffe des tissus reçoit des dépôts pour des accessoires, des tenues de spectacles, des vêtements pour l'aéronautique, des jouets, des mannequins de cire ou de plâtre, des projets d'affiches, etc.

## AU PAYS DES MANNEQUINS

En 1928, dans son livre *Au pays des mannequins*, Louis Roubaud évoque le quotidien et l'histoire de quelques mannequins de cabine, ceux qui travaillent pour les essayages, les présentations aux clientes et les prises de vue pour les dépôts de modèles. Seuls leurs prénoms sont mentionnés, preuve que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les mannequins sont souvent condamnés à l'anonymat. Certains sont cependant remarqués et s'échappent de la cabine pour faire des défilés et des photographies de presse comme Sonia Colmer pour Vionnet ou Ann-Emily Lacey pour Rouff. Bella Ariel, mannequin de cabine pour Jeanne Lanvin à partir de 1934, puis mannequin vedette, pose parallèlement pour Man Ray, D'Ora ou Lipnitzki. Sous l'Occupation, elle défile toujours mais en 1943, à la suite d'une dénonciation, elle est arrêtée par la police anti-juive et est assassinée dans le camp d'extermination d'Auschwitz.

Anonyme  
Dépôt de modèle pour un costume de théâtre  
d'une maison non identifiée, vers 1920-1930  
Tirage gélatino-argentique  
©Les Arts Décoratifs

## CONCLUSION

L'industrie textile française ne sort pas indemne de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte où la contrefaçon et la concurrence étrangère ne cessent de croître. En mars 1952, la loi « réprimant la contrefaçon des créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure » est votée. Elle renforce les sanctions et tente d'alléger les procédures complexes et coûteuses qui rendaient les lois inopérantes jusque-là. Le code de la propriété intellectuelle établi en 1992 regroupe sous un même régime la propriété littéraire et artistique et la propriété industrielle, englobant ainsi droit d'auteur, dessins et modèles ou encore droit des marques. Pourtant la contrefaçon ne fléchit pas et s'est même développée avec l'évolution de la mondialisation dans les années 1990, puis l'avènement de la fast-fashion dans les années 2000 et le commerce en ligne.

Aujourd'hui, les dessins techniques et les photographies demeurent des outils de lutte contre la contrefaçon qui se joue autant sur les produits que les logos et les emballages. Avec le développement de l'intelligence artificielle, de nouvelles stratégies de protection se mettent en place. Ainsi, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est par la technologie et la collecte de masses considérables d'informations visuelles que pouvoirs publics et créateurs espèrent mettre fin à la contrefaçon. Une utopie technologique ?



## LA PHOTOGRAPHIE AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

La collection photographique du musée des Arts décoratifs, riche de plus de 350 000 phototypes, rassemble des photographies de mode, d'architecture, de paysage, de décor, mais aussi publicitaires, allant des années 1840 aux créations les plus récentes.

De l'image documentaire à l'image artistique, les collections illustrent parfaitement les différents usages de la photographie. Elles se distinguent néanmoins en apportant un témoignage sur les modes d'utilisation de l'image spécifiques aux métiers des arts décoratifs et de l'édition, notamment à des fins de pédagogie, d'illustration ou de documentation.

Elle compte des épreuves de grands noms tels Henri Le Secq, Eugène Atget, Laure Albin Guillot, Man Ray, Robert Doisneau, Bettina Rheims, David Seidner, etc.

Sensibles à la lumière, ces œuvres sont présentées ponctuellement dans le parcours de visite et dans les expositions.

VOTRE BILLET VOUS DONNE ACCÈS À TOUT LE MUSÉE, PROFITEZ-EN ! REJOIGNEZ LE DÉBUT DU PARCOURS PERMANENT AU NIVEAU 3 DU MUSÉE



Eugène Atget (1857-1927)  
*Escalier, 25 rue des Blancs-Manteaux à Paris*  
Paris, 1890-1926  
Tirage sur papier albuminé  
© MAD Paris / Christophe Dellière



Raimund von Stillfried (1839-1911)  
*Samourai, vers 1882*  
Tirage sur papier albuminé rehaussé de couleurs  
Don Hugues Krafft, 1914  
© Paris, MAD / Jean Tholance

## INDIVIDUELS

### Visites guidées

Proposées aux dates suivantes :

Le 23 novembre de 11h30 à 13h,

le 7 décembre de 14h à 15h30,

le 4 janvier de 16h à 17h30

et le 18 janvier de 14h à 15h30

### Conférence

Le jeudi 14 novembre 2024 de 18h30 à 20h

« Les couturiers, « pionniers » de la propriété intellectuelle ? ». Par Géraldine Blanche, avocate en droit de la propriété intellectuelle, doctorante à l'École de Droit de Sciences Po.

## GROUPES

Des visites guidées (en français ou en anglais) sont proposées aux établissements scolaires, centres de loisirs, écoles supérieures, universités, associations, entreprises aux jours et heures de leur choix.

### Réservation des activités :

reservation@madparis.fr

+33 (0) 1 44 55 57 66

Vous souhaitez un créneau horaire de visite pour votre groupe (sans activité) ? Réservez un billet Groupes en visite libre sur <https://billetterie.madparis.fr>.

Réservez et retrouvez toutes les informations sur l'exposition et les activités ici :



## COMMISSAIRE

Sébastien Quéquet

Assisté de Özgül Demir

## GRAPHISME

CL DESIGN

## CONCEPTION GRAPHIQUE

DU LIVRET DE VISITE

Catherine Barluet

#ModeenModeles

## ALBUM DE L'EXPOSITION

À retrouver à la librairie-boutique du musée (48 pages, 12€).

COUVERTURE : *Robe du Soir*, Madeleine Vionnet, août 1938

© Les Arts Décoratifs / Christophe Dellière

Graphisme : Catherine Barluet

Les Arts Décoratifs est une association reconnue d'utilité publique qui regroupe le musée des Arts décoratifs, le musée Nissim de Camondo, l'école Camondo, les Ateliers du Carrousel et la bibliothèque.

## MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

107 rue de Rivoli – 75001 Paris

Réservation sur [madparis.fr](http://madparis.fr)

Ouvert tous les jours sauf le lundi de 11h à 18h.

## SOUTENEZ LES ARTS DÉCORATIFS !

Adhérez aux Amis des Arts Décoratifs ou rejoignez l'un des cercles de donateurs qui soutiennent et participent activement à la vie de l'Institution : Cercle Design 20/21, Cercle des Arts graphiques, Club des Partenaires, Comité International... Pour plus d'informations, contactez-nous au +33 (0)1 44 55 59 78 ou [mecenat@madparis.fr](mailto:mecenat@madparis.fr).

## CARTE SOLO / DUO

Parcourez les expositions temporaires et les collections permanentes sans modération !

Offrez-vous le musée des Arts décoratifs en illimité pendant un an, pour 40 € en solo ou 60 € en duo.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [madparis.fr](http://madparis.fr).

Avec le soutien du Comité International



| Paris Photo |



VOGUE

Découvrez les collections et les expositions du musée des Arts décoratifs avec notre guide digital, disponible sur l'application gratuite Bloomberg Connects.

Bloomberg  
**Connects**

Scannez le QR Code pour télécharger



RECYCLEZ-MOI ! EN DÉPOSANT VOTRE LIVRET À LA SORTIE DE L'EXPOSITION IL POURRA ÊTRE RECYCLÉ OU RÉUTILISÉ.